

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°6 du 17 novembre 2014

Réunion Télématique :

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILLETTE, Yves MOLINARIO, Frédéric PASTORELLO, Dominique REY, Jacques TARRACOR.

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 09/12/2014
Date de diffusion : 05/12/2014 puis 10/12/2014
Auteur : Rodolphe ADAM

Dossiers:

Dossier n° RIS 1 A.M.S.LOISIRS DE FREJUS 0839557 :

1. Constatant que lors de la rencontre 3FA004 du 05/10/2014, le club de l' A.M.S.LOISIRS DE FREJUS a inscrit sur la feuille de match la joueuse Mme FENARD SYLVIE licence 1861545.
2. Constatant que le club de l' A.M.S.LOISIRS DE FREJUS a renouvelé la licence de la joueuse le 07/10/2014.
3. Constatant que le club de l' A.M.S.LOISIRS DE FREJUS avait au moins six joueuses règlementairement qualifiées lors de la rencontre.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club de l' A.M.S.LOISIRS DE FREJUS perd la rencontre par pénalité, conformément à l'article 21.1 du RGEN partie « Fixe ».
- ☞ Le club de l' A.M.S.LOISIRS DE FREJUS perd la rencontre 0/3 00-25 00-25 00-25 et marque moins 1 point au classement général, conformément à l'article 38 du RGEN partie « Annuelle ».
- ☞ Le club de l' A.M.S.LOISIRS DE FREJUS devra s'acquitter d'une amende de 200 € auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général montants des amendes et droits.

Dossier n° RIS 2 RENNES ETUDIANTS CLUB 0351417 :

1. Constatant que lors de la rencontre 3MG004 du 05/10/2014, le club du RENNES ETUDIANTS CLUB a inscrit sur la feuille de match quatre(4) joueurs possédant une licence mutation.
2. Les quatre joueurs possédant une licence mutation sont : M. LAFFERS THOMAS licence 1839816, M. ROULLEAU ANTONIN licence 1834959, M. DUBREMETZ FRANCOIS licence 1886132, M. JAUNEAU ROMAIN licence 1867540.
3. Constatant que le club du RENNES ETUDIANTS CLUB avait au moins six(6) joueurs règlementairement qualifiés lors de la rencontre.
4. Constatant que le club du RENNES ETUDIANTS CLUB a un joueur M. PREVERT GILDAS licence 1720093 qui a intégré le CNVB pour la saison 2014/2015.
5. Constatant que le club du RENNES ETUDIANTS CLUB a fait une demande de joueur muté supplémentaire le 09/10/2014.
6. Constatant que la CCS a accordé la demande du club du RENNES ETUDIANT CLUB, conformément à l'article 44.5 du RGEN.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le CCS valide le résultat de la rencontre 3MG004 du club du RENNES ETUDIANTS CLUB.

Dossier n° RIS 3 Club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS 0062509 :

1. Constatant que lors de la rencontre 3MA013 du 19/10/2014, le club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS a inscrit sur la feuille de match le joueur SAINT-MARTIN THANH licence 2038280.
2. Constatant que le joueur SAINT-MARTIN THANH possède une licence « Mutation-Régionale ».
3. Constatant que le Club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS avait au moins six joueurs règlementairement qualifiés lors de la rencontre.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS perd la rencontre par pénalité, conformément à l'article 21.1 du RGEN partie « Fixe ».
- ☞ Le club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS perd la rencontre 0/3 00-25 00-25 00-25 et marque moins 1 point au classement général, conformément à l'article 38 du RGEN partie « Annuelle ».
- ☞ Le club OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS devra s'acquitter d'une amende de 200 € auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financiers montants des amendes et droits.

Dossier n° RIS 4 Club STADE CLERMONTOIS 0635997 :

1. Constatant que lors de la rencontre 3FC011 du 18/10/2014, le club du STADE CLERMONTOIS a inscrit sur la feuille de match quatre(4) joueuses possédant une licence mutation.
2. Les quatre joueuses possédant une licence mutation sont : Mme BERJAUD EMELINE licence 1863986, Mme PUAKAVASE ANDREA licence 2034572, Mme PUAKAVASE AUDREY licence 2034573, Mme BATIFOY GAELLE licence 1684053.
3. Constatant que le club du STADE CLERMONTOIS avait au moins six(6) joueuses règlementairement qualifiées lors de la rencontre.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club du STADE CLERMONTOIS perd la rencontre par pénalité, conformément à l'article 21.1 du RGEN partie « Fixe ».
- ☞ Le club du STADE CLERMONTOIS perd la rencontre 0/3 00-25 00-25 00-25 et marque moins 1 point au classement général, conformément à l'article 38 du RGEN partie « Annuelle ».
- ☞ Le club du STADE CLERMONTOIS devra s'acquitter d'une amende de 200 € auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financiers montants des amendes et droits.

Dossier n° RIS 5 Club VOLLEY BALL OULLINS 0699733 :

1. Constatant que le club VOLLEY BALL OULLINS a averti la CCS le 17/10/2014 par mail qu'il ne pourrait pas présenter d'équipe lors du 1^{er} tour de la coupe de France M13 féminine du 26 octobre 2014.
2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses au second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club du VOLLEY BALL OULLINS perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France M13 féminine 2014-2015, Conformément à l'article 21.3 du RGEN.
- ☞ Le club du VOLLEY BALL OULLINS devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits.

Dossier n° RIS 6 Club CAEN VOLLEY-BALL 0149419 :

1. Constatant que le club CAEN VOLLEY-BALL a averti la CCS le 22/10/2014 par mail qu'il ne pourrait pas présenter d'équipe lors du 1^{er} tour de la coupe de France M13 masculine du 26 octobre 2014.
2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses au second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club du CAEN VOLLEY-BALL perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France M13 masculine 2014-2015, conformément à l'article 21.3 du RGEN.
- ☞ Le club du CAEN VOLLEY-BALL devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits.
- ☞ Cette équipe ne pourra pas être comptabilisée dans les obligations DAF du club, conformément à l'article 29.2 du RGEN.

Dossier n° RIS 7 Club ENT. SPORTIVE BLANQUEFORTAISE 0338871 :

1. Constatant que le club de l'ENT. SPORTIVE BLANQUEFORTAISE a averti la CCS le 22/10/2014 par mail qu'il ne pourrait pas présenter d'équipe lors du 1^{er} tour de la coupe de France M20 féminine du 26 octobre 2014.
2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses au second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club de l'ENT. SPORTIVE BLANQUEFORTAISE perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France M20 féminine 2014-2015, conformément à l'article 21.3 du RGEN.
- ☞ Le club de l'ENT. SPORTIVE BLANQUEFORTAISE devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général financier montants des amendes et droits.

Dossier n° RIS 8 Club SOCIETE VB FRANCONVILLE 0954794 :

1. Constatant que le club de la SOCIETE VB FRANCONVILLE a averti la CCS le 21/10/2014 par mail qu'il ne pourrait pas présenter d'équipe lors du 1^{er} tour de la coupe de France M20 féminine du 26 octobre 2014.
2. La Commission Centrale Sportive a annulé le tournoi et a qualifié automatiquement les deux clubs adverses au second tour de la compétition.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club de la SOCIETE VB FRANCONVILLE perd le tournoi par forfait et est éliminé de la coupe de France M20 féminine 2014-2015, conformément à l'article 21.3 du RGEN.
- ☞ Le club de la SOCIETE VB FRANCONVILLE devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général montants des amendes et droits.

Dossier n° RIS 9 Club MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL 0775447 :

1. Constatant que lors de la rencontre BMW003 du 26/10/2014, le club de MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL n'a présenté que 2 joueurs règlementairement qualifiés.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club de MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL perd la rencontre par forfait, conformément à l'article 21.3 du RGEN.
- ☞ Le club de MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL devra s'acquitter d'une amende financière de 150 euros auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général montants des amendes et droits.
- ☞ Cette équipe ne pourra pas être comptabilisée dans les obligations DAF du club, conformément à l'article 29.2 du RGEN.

Dossier n° RIS 10 Club ASS SPORT ORANGE NASSAU 0844716 :

1. Constatant que lors de la rencontre 3MB019 du 02/11/2014, le club de l'ASS SPORT ORANGE NASSAU a inscrit sur la feuille de match quatre(4) joueurs possédant une licence mutation.
2. Les quatre joueurs possédant une licence mutation sont : M. TOUH AMINE licence 1678655, M. DUMOLARD PHILIPPE licence 0800063, M. ZEKRAOUI HAKIM licence 1888680, M. IVANOVIC MILAN licence 2151080.
3. Constatant que le club de l'ASS SPORT ORANGE NASSAU avait au moins six(6) joueurs règlementairement qualifiés lors de la rencontre.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Le club de l'ASS SPORT ORANGE NASSAU perd la rencontre par pénalité, conformément à l'article 21.1 du RGEN partie « Fixe ».
- ☞ Le club de l'ASS SPORT ORANGE NASSAU perd la rencontre 0/3 00-25 00-25 00-25 et marque moins 1 point au classement général, conformément à l'article 38 du RGEN partie « Annuelle ».
- ☞ Le club de l'ASS SPORT ORANGE NASSAU devra s'acquitter d'une amende de 200 € auprès de la FFVB, conformément à l'article « Forfait et Pénalité » de l'annexe au règlement général montants des amendes et droits.

Saisie des résultats hors délais:

N°	Entité	Match	Date	Heure	Equipe recevant	Equipe visiteuse	Saisie Résultat	club recevant	Amende
S1		2MD004	20/09/2014	20:30	ACBB	VINCENNES VOLLEY CLUB	21/09/2014 00:25	922431	30.00
S2		2MC007	27/09/2014	20:30	STE GYMNASIQUE ALSATIA NEUHOF	MAIZIERES METZ ATHLETIC CLUB	28/09/2014 00:52	672660	30.00
S3		2ME006	27/09/2014	20:00	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 2	28/09/2014 14:00	923631	30.00
S4		2MB005	28/09/2014	15:00	NICE VOLLEY-BALL 2 CFC	VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES	28/09/2014 20:50	66927	30.00
S5		2ME011	05/10/2014	16:00	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL	CERCLE JULES FERRY FLEURY	05/10/2014 21:25	923631	30.00
S6		3MD001	05/10/2014	15:00	ACBB	POISSY VOLLEY	05/10/2014 20:35	922431	30.00
S7		3FE015	18/10/2014	20:00	CLUB OLYMPIQUE SAVIGNY	AMIENS LONGUEAU METROPOLE VB 2	19/10/2014 12:57	912753	30.00
S8		COM013	24/10/2014	20:30	AILES SP BOUGUENAIIS REZE	SPORTING CLUB DE L OUEST	25/10/2014 12:51	442477	30.00
S9		COF007	25/10/2014	20:00	ACBB	VINCENNES VOLLEY CLUB	26/10/2014 00:25	922431	30.00
S10		COF016	25/10/2014	18:30	ASBAM MONTPELLIER	NIMES VOLLEY-BALL	26/10/2014 00:29	345002	30.00
S11		COF017	25/10/2014	20:00	VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	AS.SP. V.B MAUGUIO	26/10/2014 07:00	136082	30.00
S12		COF018	25/10/2014	20:30	UNION AS. SEYSSINOISE V.B.	FIRMINY VOLLEY-BALL	26/10/2014 06:03	387013	30.00
S13	Seniors	COF019	25/10/2014	20:00	VOLLEY BRON @ LYON LUMIERE	UNION SPORT ISSOIRE VB	27/10/2014 09:00	695668	30.00
S14		COM004	25/10/2014	21:00	ASBAM MONTPELLIER	ENT. PUYGOUZON/CASTELNAU LEVIS	26/10/2014 00:34	345002	30.00
S15		COM016	25/10/2014	20:00	UNION SPORTIVE DE ST ANDRE	FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB	26/10/2014 09:51	595407	30.00
S16		2FB042	08/11/2014	20:00	LYON ST FONS VOLLEY-BALL	SL.CONSTANTIA STRASBOURG	09/11/2014 08:24	693660	30.00
S17		2ME025	08/11/2014	18:30	SAINT-CLOUD PARIS SF	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL	09/11/2014 00:47	921672	30.00
S18		3MF021	08/11/2014	20:00	AS HAINNEVILLAISE VOLLEY	AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76	09/11/2014 15:53	503820	30.00
S19		3MF022	08/11/2014	20:00	UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL	VINCENNES VOLLEY CLUB 2	09/11/2014 01:34	941111	30.00
S20		3MG022	08/11/2014	18:30	ORGERBLON VOLLEY-BALL	VOLLEY BALL CLUB MALOUIN	09/11/2014 17:34	351466	30.00
S21		2MB031	15/11/2014	21:00	AGDE VOLLEY BALL	US DE CAGNES	16/11/2014 00:14	344036	30.00
S22		3FF027	15/11/2014	20:30	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	16/11/2014 13:56	27343	30.00
S23		2FD044	16/11/2014	14:00	REVEIL SPORTIF DE SAINT-CYR	VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT	16/11/2014 21:37	377979	30.00
S24		2MC029	16/11/2014	15:00	VB SENNECEY LE GRAND CANTON	ENTENTE VOL.BEAUCOURT/SOCHAUX	16/11/2014 21:00	717763	30.00
S25		MFM001	19/10/2014	11:00	AMICALE SPORT LANDAISE	LA ROCHE/YON VOLLEY-BALL	19/10/2014 20:11	856917	30.00

N°	Entité	Match	Date	Heure	Equipe recevant	Equipe visiteuse	Saisie	Résultat	club recevant	Amende
S26		MMB001	19/10/2014	11:00	NIMES VOLLEY-BALL	LE CRES VOLLEY-BALL	20/10/2014	15:15		
		MMB002	19/10/2014	00:00	LE CRES VOLLEY-BALL	ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL	20/10/2014	15:16	307732	30.00
		MMB003	19/10/2014	00:00	NIMES VOLLEY-BALL	ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL	20/10/2014	15:17		
S27		BFH001	25/10/2014	13:00	US TOURNEBRIDE HAYANGE	TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE	26/10/2014	16:01		
		BFH002	25/10/2014	00:00	TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE	MAXEVILLE NANCY VOLLEY JARVILLE	26/10/2014	16:05	574351	30.00
		BFH003	25/10/2014	00:00	US TOURNEBRIDE HAYANGE	MAXEVILLE NANCY VOLLEY JARVILLE	26/10/2014	16:03		
S28		JFG001	26/10/2014	11:00	CA VOLLEY BALL JALIOROMAIN	A.S.V.E.L.	26/10/2014	20:26		
		JFG002	26/10/2014	00:00	A.S.V.E.L.	GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB	26/10/2014	20:27	382203	30.00
		JFG003	26/10/2014	00:00	CA VOLLEY BALL JALIOROMAIN	GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB	26/10/2014	20:33		
S29		JMD002	26/10/2014	00:00	BESANCON VOLLEY-BALL	VB SENNECEY LE GRAND CANTON	26/10/2014	21:22	255795	30.00
		JMD003	26/10/2014	00:00	PAYS DE SALINS VOLLEY-BALL	VB SENNECEY LE GRAND CANTON	26/10/2014	21:23		
S30	Coupe de France jeunes	JMI001	26/10/2014	11:00	CNM CHARENTON	SPORTING CLUB DU 9EME	26/10/2014	20:14		
		JMI002	26/10/2014	00:00	SPORTING CLUB DU 9EME	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL	26/10/2014	20:16	943861	30.00
		JMI003	26/10/2014	00:00	CNM CHARENTON	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL	26/10/2014	20:17		
S31		MFG005	16/11/2014	00:00	VBC CLERMONTAIS	SAINT-RAPHAEL VAR VOLLEY-BALL	16/11/2014	20:11	347099	30.00
		MFG006	16/11/2014	00:00	AVIGNON VOLLEY BALL	SAINT-RAPHAEL VAR VOLLEY-BALL	16/11/2014	20:12		
S32		MFX001	16/11/2014	09:30	ASS SPORTIVE MEUDONNAISE	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	16/11/2014	21:19		
		MFX002	16/11/2014	00:00	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	AS VOLLEY-BALL VELIZY	16/11/2014	21:19	924321	30.00
		MFX003	16/11/2014	00:00	ASS SPORTIVE MEUDONNAISE	AS VOLLEY-BALL VELIZY	16/11/2014	21:20		
S33		MG6001	16/11/2014	11:00	ENT.SP.CULT. MOULINS	MONTGERMONT VOLLEY-BALL CLUB	17/11/2014	11:56		
		MG6002	16/11/2014	00:00	MONTGERMONT VOLLEY-BALL CLUB	GOELO ST BRIEUC COTES D'ARMOR	17/11/2014	11:56	358885	30.00
		MG6003	16/11/2014	00:00	ENT.SP.CULT. MOULINS	GOELO ST BRIEUC COTES D'ARMOR	17/11/2014	11:57		
S34		MMY005	16/11/2014	00:00	ST NAZAIRE VB ATLANTIQUE	VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT	17/11/2014	11:54	449605	30.00

Feuilles de match parvenues en retard:

N°	Match	Date	Heure	Club	N° club	Amende
F1	EFB002	20/09/2014	20:00	MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS	68454	30.00
F2	EMB003	20/09/2014	20:00	PUC VOLLEY-BALL 2 CFC	757777	30.00
F3	2FB002	21/09/2014	15:00	ASPTT MULHOUSE 2 CFC	686392	30.00
F4	2FC002	21/09/2014	14:00	TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE 2	579612	30.00
F5	2ME001	21/09/2014	15:00	AMIENS METROPOLE VOLLEY	803771	30.00
F6	2ME002	21/09/2014	15:00	CERCLE JULES FERRY FLEURY	456420	30.00
F7	2MF004	21/09/2014	15:00	ST NAZAIRE VB ATLANTIQUE 2	449605	30.00
F8	2FA008	27/09/2014	20:00	LATTES ASPTT MONTPELLIER V.A.C	349150	30.00
F9	2MB006	27/09/2014	20:00	CAC VOLLEY-BALL 2 CFC	307695	30.00
F10	2MC007	27/09/2014	20:30	STE GYMNASIQUE ALSATIA NEUHOF	672660	30.00
F11	2MD005	27/09/2014	20:30	ACBB	922431	30.00
F12	2ME005	27/09/2014	18:00	ASNIERES VOLLEY 92 2 CFC	927953	30.00
F13	EMA008	27/09/2014	20:30	MENDE VOLLEY LOZERE	488321	30.00
F14	2FA011	28/09/2014	14:00	ASS SPORTIVE DE MONACO	62701	30.00
F15	2FC008	28/09/2014	14:00	ENTENTE SPORTIVE D HAGONDANGE	574993	30.00
F16	2FC011	28/09/2014	14:00	USM MALAKOFF	925448	30.00
F17	2MD011	04/10/2014	20:30	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	948308	30.00
F18	3MA001	04/10/2014	20:30	UGS RIOM-CEBAZAT	634247	30.00
F19	3MC004	04/10/2014	20:00	S.R.D. SAINT-DIE	883725	30.00
F20	3ME005	04/10/2014	20:30	I.A.F.V.O.	950027	30.00
F21	3MH002	04/10/2014	20:00	STADE POITEVIN VOLLEY BEACH 2	862447	30.00
F22	EFA015	04/10/2014	19:00	C S M CLAMART	927924	30.00
F23	EFB014	04/10/2014	20:00	ALBI VOLLEY-BALL - USSPA	816637	30.00
F24	EMA009	04/10/2014	20:00	A.M.S.LOISIRS DE FREJUS	839557	30.00
F25	2FA014	05/10/2014	15:00	AS.SP. V.B MAUGUIO	348496	30.00
F26	2FB015	05/10/2014	15:00	ASPTT MULHOUSE 2 CFC	686392	30.00
F27	2MA011	05/10/2014	16:00	ASUL LYON VOLLEY BALL 2 CFC	699603	30.00
F28	2MC009	05/10/2014	15:00	VB SENNECEY LE GRAND CANTON	717763	30.00
F29	2MD009	05/10/2014	15:00	FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB	775819	30.00
F30	2MD012	05/10/2014	15:00	TOURCOING VOLLEY-BALL L.M. 2 CFC	594680	30.00

F31	3FD001	05/10/2014	14:00	ENTENTE SPORTIVE YERROISE	917023	30.00
F32	3FD005	05/10/2014	14:00	I.A.F.V.O.	950027	30.00
F33	3FF004	05/10/2014	15:00	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	27343	30.00
F34	3MC003	05/10/2014	15:00	US MULHOUSIENNE	685479	30.00
F35	3MD001	05/10/2014	15:00	ACBB 2	922431	30.00
F36	3MF001	05/10/2014	15:00	VOLLEY CLUB HEROUVILLE	146341	30.00
F37	3MF003	05/10/2014	16:00	ASS SPORTIVE FONTENAYSIENNE	923757	30.00
F38	3MF005	05/10/2014	16:00	ASPTT ROUEN MSA VB	765200	30.00
F39	2FB020	11/10/2014	20:00	ASNIERES VOLLEY 92	927953	30.00
F40	3ME006	11/10/2014	20:30	I.A.F.V.O.	950027	30.00
F41	3ME010	11/10/2014	20:30	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL	27343	30.00
F42	EFA019	11/10/2014	20:00	LAON VOLLEY BALL	23697	30.00
F43	2ME014	12/10/2014	16:00	ASNIERES VOLLEY 92 2 CFC	927953	30.00
F44	2ME016	12/10/2014	15:00	AM.LAIQUE CANTELEU MAROMME V.B	769486	30.00
F45	2MF015	12/10/2014	15:00	TOURS VOLLEY-BALL 2 CFC	374861	30.00
F46	3FA009	12/10/2014	15:00	AUBAGNE VOLLEY-BALL	139175	30.00
F47	3FD009	12/10/2014	14:00	LEVALLOIS SPORTING CLUB 2	928481	30.00
F48	3FF009	12/10/2014	14:00	AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76	761497	30.00
F49	3FH007	12/10/2014	15:00	ANGLET OLYMPIQUE	645994	30.00
F50	3MA008	12/10/2014	15:00	OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS	62509	30.00
F51	3MA010	12/10/2014	16:00	VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN	64168	30.00
F52	3MD010	12/10/2014	16:00	AS. SP DE SARTROUVILLE	788680	30.00
F53	3MF008	12/10/2014	15:00	UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL	941111	30.00
F54	2FA027	18/10/2014	20:00	AS.SP. V.B MAUGUIO	348496	30.00
F55	EMB017	18/10/2014	20:00	V.B. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	693332	30.00
F56	2FA026	19/10/2014	16:00	ENT. PUYGOUZON/CASTELNAU LEVIS	812329	30.00
F57	2FB028	19/10/2014	15:00	ASPTT MULHOUSE 2 CFC	686392	30.00
F58	2MD017	19/10/2014	15:00	FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAV VB	775819	30.00
F59	2MF018	19/10/2014	15:00	AS DE CHANTEPIE	356181	30.00
F60	3FA013	19/10/2014	14:00	VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	136082	30.00
F70	3FB013	19/10/2014	14:00	AS.SP.LA MOTTE VOLLEY	269591	30.00
F71	3FB015	19/10/2014	14:00	U.S. PONTET VOLLEY AVENIR	842425	30.00
F72	3FC014	19/10/2014	15:00	VBC CHAMALIEROIS 2	634740	30.00
F73	3FH013	19/10/2014	15:00	A.S. DE L'UNION VOLLEY-BALL 2	319689	30.00
F74	3MB012	19/10/2014	15:00	CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL CLUB	817326	30.00

F75	3MD012	19/10/2014	15:00	MOUVEMENT VOLLEY BALL	599844	30.00
F76	3MD013	19/10/2014	15:00	ST MICHEL SPORTS MARQUETTE	593336	30.00
F77	3MD014	19/10/2014	16:00	BEAUVAIS OISE UC VOLLEY 2	607729	30.00
F78	COF020	25/10/2014	20:00	PAT. LAIQUE VILLETTE PAUL BERT	698769	30.00
F79	COM001	25/10/2014	20:00	OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS	62509	30.00
F80	COM018	25/10/2014	20:00	VOLLEY-BALL RANTIGNY-LIANCOURT	606669	30.00
F81	COM021	25/10/2014	20:00	VOLLEY CLUB HEROUVILLE	146341	30.00
F82	3MC018	01/11/2014	20:30	SPORTS REUNIS DE CREUTZWALD	574382	30.00
F83	EFA029	01/11/2014	20:00	CEP POITIERS/ST BENOIT V.B.	862442	30.00
F84	2FA033	02/11/2014	15:00	ENTENTE SPORTIVE LE CANNET 2 CFC	67686	30.00
F85	2FC032	02/11/2014	15:00	VOLLEY BALL CLUB LAFEROIS	25847	30.00
F86	2FD034	02/11/2014	16:00	SAINT-CLOUD PARIS SF 2 CFC	921672	30.00
F87	2ME021	02/11/2014	15:00	CERCLE JULES FERRY FLEURY	456420	30.00
F88	3FC017	02/11/2014	14:00	VBC KINGERSHEIM	686394	30.00
F89	3FD020	02/11/2014	14:00	LEVALLOIS SPORTING CLUB 2	928481	30.00
F90	3MA019	02/11/2014	15:00	OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS	62509	30.00
F91	3MA020	02/11/2014	14:00	ASSOCIATION VOLLEY-BALL AIXOIS	132365	30.00
F92	3MB019	02/11/2014	16:00	ASS SPORT ORANGE NASSAU 2	844716	30.00
F93	3MD019	02/11/2014	15:00	DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B.	599848	30.00
F94	2FC042	08/11/2014	21:00	EVREUX VOLLEY-BALL 2 CFC	279428	30.00
F95	2MC026	08/11/2014	20:30	STE GYMNASIQUE ALSATIA NEUHOF	672660	30.00
F96	3MA021	08/11/2014	20:00	F.R.J.E.P. CHARNAS	79102	30.00
F97	3MA023	08/11/2014	20:30	UGS RIOM-CEBAZAT	634247	30.00
F98	3MC025	08/11/2014	20:30	US MULHOUSIENNE	685479	30.00
F99	3MF022	08/11/2014	20:00	UGS NORD VAL DE MARNE VOLLEY-BALL	941111	30.00
F100	3MG022	08/11/2014	18:30	ORGERBLON VOLLEY-BALL	351466	30.00
F101	EFA031	08/11/2014	20:00	UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY	330029	30.00
F102	EFB032	08/11/2014	19:00	LEVALLOIS SPORTING CLUB	928481	30.00
F103	EFB034	08/11/2014	18:30	EVREUX VOLLEY-BALL	279428	30.00
F104	2FA041	09/11/2014	15:00	NIMES VOLLEY-BALL	307732	30.00
F105	2MC025	09/11/2014	15:00	VB SENNECEY LE GRAND CANTON	717763	30.00
F106	2MD025	09/11/2014	15:00	FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB	775819	30.00
F107	3FC025	09/11/2014	15:00	VBC CHAMALIEROIS 2	634740	30.00
F108	3MD023	09/11/2014	15:00	ACBB 2	922431	30.00

Absence de joueur(euse) JIFF :

Dossier n°01 JIFF VOLLEY-BALL ROMANAIS 0268573 :

1. Constatant que lors de la rencontre EFB016 du 11/10/2014, le club VOLLEY-BALL ROMANAIS n'avait pas trois(3) joueuses JIFF présentes en permanence sur le terrain.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 43.2 du RGEN, le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS ne remplit pas l'obligation d'avoir trois(3) JIFF présentes en permanence sur le terrain.
- ☞ En application du règlement général financier montant des amendes et droits, le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS devra s'acquitter d'une amende de 500 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°02 JIFF AVANT GARDE ST DENIS 0937510 :

1. Constatant que lors de la rencontre 3MD007 du 11/10/2014, le club de l'AVANT GARDE ST DENIS n'avait pas six(6) joueurs JIFF présents sur la feuille de match.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 43.2 du RGEN, le club de l'AVANT GARDE ST DENIS ne remplit pas l'obligation d'avoir six(6) JIFF présents sur la feuille de match.
- ☞ En application du règlement général financier montant des amendes et droits, le club de l'AVANT GARDE ST DENIS devra s'acquitter d'une amende de 500 euros auprès de la FFVB.

Dossier n°03 JIFF VOLLEY-BALL ROMANAIS 0268573 :

1. Constatant que lors de la rencontre EFB026 du 01/11/2014, le club VOLLEY-BALL ROMANAIS n'avait pas trois(3) joueuses JIFF présentes en permanence sur le terrain.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 43.2 du RGEN, le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS ne remplit pas l'obligation d'avoir trois(3) JIFF présentes en permanence sur le terrain.
- ☞ En application du règlement général financier montant des amendes et droits, le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS devra s'acquitter d'une amende de 500 euros auprès de la FFVB.